



Le Havre, le 27 avril 2021

Note aux opérateurs

- Objet :** Nouvelle taxe affectée à l'importation sur les produits de la mécanique et décolletage CETIM
- Réf. :** Article 82 de la loi de finance pour 2021 n°2020-1721 du 29 décembre 2020
- P.J. :** - Circulaire du 14 avril 2021 relative à la taxe affectée pour le développement des industries de la mécanique et décolletage (NOR : CCPD2111959C)
- liste des nomenclatures taxables

Par la présente, je vous informe de la compétence de la DGDDI pour la perception à l'importation, depuis le 1^{er} janvier 2021, de la taxe sur les produits de la mécanique et décolletage, affectée au Centre technique des industries mécaniques (CETIM).

La perception de la taxe a été étendue aux opérations d'importation à compter du 1^{er} janvier 2021 par l'article 82 de la loi de finances pour 2021.

La circulaire ci-jointe précise les modalités de liquidation et de recouvrement de la taxe par la DGDDI.

Le moteur tarifaire RITA a été mis à jour le 2 avril 2021 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2021.

En conséquence, les opérations d'importation réalisées entre le 1^{er} janvier 2021 et le 2 avril 2021 doivent faire l'objet d'une régularisation.

Aussi, vous êtes invités à régulariser les déclarations validées entre le 1^{er} janvier et le 2 avril 2021 pour des marchandises relevant des nomenclatures figurant en pièce jointe et pour lesquelles la taxe CETIM n'aurait pas été liquidée.

DIRECTION REGIONALE DES DOUANES DU HAVRE
Service du PAE
201 Boulevard de Strasbourg BP27
76083 LE HAVRE CEDEX
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : Sandrine Baudouin
Tél. : 09 70 27 41 42
Courriel : pae-le-havre@douane.finances.gouv.fr

La régularisation devra ce faire auprès du bureau du PRAD avant le 1^{er} juillet 2021.

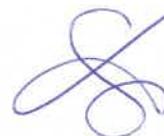
Les dossiers de régularisation devront être déposés via l'adresse courriel suivante ;

prad-le-havre@douane.finances.gouv.fr

A partir du 1^{er} juillet 2021, le non paiement de la taxe sera considéré comme une fraude.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

La Cheffe du Pôle Action Economique,



Sylvie TRUS